

## Plan d'Action de Conservation (PAC) : *Cailliella praerupticola* Jacq.-Fél. (En Danger)

### Espèces connues dans 3 sites des préfectures de Coyah, Dubréka et Forécariah.

#### Identification des espèces cibles (y compris une description d'espèce et l'habitat/ écologie).

Arbuste dressé, atteignant 1,5 m de haut, très ramifié ; rameaux sub-angulaires, devenant cylindriques, densément strigieux. Feuilles opposées, pétiolées, strigieuses ; limbe foliaire oblong-lancéolé, aigu aux 2 extrémités, de 5--6 cm de long et 1,3--1,6 cm de large, 5-nervé. Fleurs 5-mères, solitaires, sessiles, terminales, sous-tendues par les bractées et les feuilles supérieures ; tube du calice oblong, glabre, atteignant 15 mm de long ; lobes calicinaux persistants, de 7--8 mm de long ; pétales obovales, tronqués au sommet, de 2 cm de long ; floraison pendant la chute des feuilles.



**Distribution générale.** Non connu d'ailleurs.

**Distribution en Guinée :** Dans les préfectures de Coyah, Dubreka et Forécariah

**Récoltes récentes :** Kounounkan, *Burgt, X.M. van der 2106* ; *Haba, P.M. 428*.

**Habitat.** Sur les hauts gradins gréseux, au sommet des falaises dans les aires non brûlées.

**Floraison :** mars - avril

**Saison de fruits/ graines :** mai - juin

#### Statut de l'espèce

Elle est connue que seulement 7 spécimens collectés ; une récolte fait en 1937, et 6 récoltes faites en 2016 et 2017. Au massif de Kounounkan, un recensement sur la population a permis de trouver des milliers des plantes, mais seulement dans des végétations non brûlées.

#### Identification des menaces sur l'espèce

Menaces directes : Feux de brousses

Menaces indirectes : Pollution, changement climatique.

#### Stratégies de conservation :

##### *In situ* : protection :

1. Présenter les données et la superficie pour l'accord des autorités locales ;
2. Présenter tous les résultats au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts pour son accord en vue d'obtenir un acte de création ;
3. Continuer la sensibilisation de la population riveraine.
4. Après l'obtention de l'acte, soutien des autorités locales dans la protection de site.

## Gestion du site :

- Faire un plan de gestion pour le site et l'espèce en particulier.
- Conserver les plantes dans le site.
- Gestion d'usage (espèces socio-économiques) : pas connue.

## Gestion d'espèce

- Réintroduction : ce n'est pas une possibilité en ce moment.
- Banque de semences : Une récolte des graines de 50 plantes a été faite en 2017.
- Propagation *ex-situ* : faire la mise en place d'un protocole de propagation par l'expérimentation des différents organes de la plante (graines, bouture, et plantules .....)
- Utiliser les graines dans la banque de semences en essayant de faire pousser les plantules et plantes matures, pour les planter dans des jardins.

## Législation

Il est recommandé d'avoir :

- Un acte de conservation des espèces végétales menacées en Guinée et faire la mise à jour de la Monographie Nationale.
- L'acte de la protection du site de *Cailliella praerupticola* à Forécariah, la région la plus importante de cette espèce.

## Formation

Organiser des ateliers de formation avec HNG, les ONG, la direction des Eaux et Forêts, OGuiPaR et la population riveraine pour la conservation de l'espèce et du site.

Informers les jeunes y compris les écoles sur l'importance de la conservation de la nature en générale et espèce *Cailliella praerupticola* en particulier.

## Campagne de sensibilisation

Fournir des affiches et des autres matériaux

Faire la communication sur la Radio locale de Forécariah pour la conservation de cette espèce.

## Bibliographie :

- 1- Lisowski, S. (2009). Flore (Angiospermes) de la République de Guinée. Scripta Botanica Belgica Vol. 41.
- 2- IUCN Red List: [www.redlist.org](http://www.redlist.org)